

SEANCE du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Membres présents : M. et Mmes les Adjointes et Conseillers Municipaux : Jean-Claude Heitz, 1^{er} adjoint, Daniel Knobloch 2^{ème} adjoint, Murielle Wicker 3^{ème} adjointe, Etienne Bohner, Gérard Bokan, Sébastien Gentner, Michèle Knobloch, Christophe Marxer, Colette Wicker.

Etaient absents :

Avec excuses : Angélique Marxer

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2017
3. Retrait de la commune de Kleingoeft du Sivos « Autour du Sternenberg »
4. Sollicitation de M. GENTNER Sébastien, gérant de la Société GENTNER ET FILS, en vue d'une révision allégée du PLU
5. Travaux intérieurs de l'Eglise : Avenant N°1
6. Travaux intérieurs de l'Eglise : Avenant N°2
7. Conseil de Fabrique : demande de mise à disposition d'un placard et d'une salle de réunion
8. Demande d'autorisation d'exploiter une carrière avec extension sur le ban communal de Steinbourg présentée par la Société Sablière de Steinbourg
9. Recensement de la population : rémunération de l'agent recenseur

N°060/2017 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Monsieur Gérard Bokan.

N°061/2017 Approbation du compte rendu de la réunion du 13 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

N°062/2017 Retrait de la commune de Kleingoeft du SIVOS « Autour du Sternenberg »

Vu les articles L5211-19 et L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du SIVOS « Autour du Sternenberg » en date du 08/11/2017 acceptant le retrait de la commune de Kleingoeft ;

Considérant qu'il n'existe pas de bâtiment scolaire dans la commune de Kleingoeft mis à disposition du SIVOS « Autour du Sternenberg »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Une ABSTENTION

8 voix POUR :

DECIDE

d'approuver le retrait de la commune de Kleingoeft et de modifier les statuts du SIVOS en conséquence,

qu'en l'absence de biens à partager, d'emprunts ou de contrats en cours, il n'y a pas lieu de déterminer des modalités de répartition patrimoniale et financière entre le SIVOS « Autour du Sternenberg » et la commune de Kleingoeft,

que le SIVOS « Autour du Sternenberg » ne pourra demander aucune compensation financière à la commune de Kleingoeft malgré l'ensemble des investissements effectués depuis son adhésion,

de même, la commune de Kleingoeft ne pourra demander aucune compensation financière au SIVOS « Autour du Sternenberg ».

N°063/2017 SOLLICITATION DE M. GENTNER SEBASTIEN, GERANT DE LA SOCIETE GENTNER ET FILS, EN VUE D'UNE REVISION ALLEGEE DU PLU

Vu le PLU approuvé en date du 1^{er} octobre 2009 ;

Vu la demande de Mr GENTNER en date du 28 Août 2017 ;

Vu l'avis favorable de l'ATIP en date du 30 août 2017 ;

Monsieur le maire présente aux conseillers le courrier de Mr GENTNER concernant sa demande de révision allégée du PLU afin de pouvoir installer des bureaux et développer son activité professionnelle. Cette modification permettrait également de pérenniser deux emplois dans notre commune et d'en créer un ou deux dans un second temps.

La révision allégée tiendra en deux points :

- Le rajout de la parcelle n°71 de la section 13 à la zone UB (parcelle d'une contenance de 1029m²)
- La modification de la réglementation de la zone UB en retirant la notion de 500m² maximum pour le SHON des activités commerciales.

Le coût de cette révision à la charge de la commune serait de 4000 à 5000€.

Après en avoir délibéré, Mr GENTNER sort de séance, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'engager la révision allégée du PLU.

N°064/2017 TRAVAUX INTERIEURS DE L'EGLISE : AVENANT N°1

Vu la délibération n°051/2017 concernant la participation du Conseil de Fabrique :

Vu les travaux supplémentaires pour la porte de l'Eglise d'un montant de 6 500 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE lesdits travaux

ACCEPTE la participation du Conseil de Fabrique à hauteur de 17 988 €

N°065/2017 TRAVAUX INTERIEURS DE L'EGLISE : AVENANT N°2

Vu la délibération n°063/2017 concernant les travaux supplémentaires d'un montant de 6 500 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par :

2 voix CONTRE

3 voix POUR

5 ABSTENTIONS

DECIDE

de réduire de 1 000 €, le montant HT du remboursement, que doit la Fabrique de l'Eglise à la commune.

N°066/2017 CONSEIL DE FABRIQUE : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN PLACARD ET D'UNE SALLE DE REUNION

Vu la demande du conseil de fabrique de l'église en date du 13 septembre 2017, concernant la mise à disposition d'un placard pour y stocker leurs archives et également d'une salle de réunion, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la proposition de leur attribuer le placard n°8 en mairie et d'autoriser le conseil de fabrique de l'église à utiliser la salle du conseil de la mairie lors de leurs réunions trimestrielles et à chaque fois qu'ils en auront besoin et qu'elle sera disponible.

N°067/2017 DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE AVEC EXTENSION SUR LE BAN COMMUNAL DE STEINBOURG PRESENTEE PAR LA SOCIETE SABLIERE DE STEINBOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique d'un mois, soit : du mardi 19 décembre 2017 jusqu'au mardi 23 janvier 2018 incluse, est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la société Sablière de Steinbourg dont le siège social est à Herrlisheim en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin une autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière sise à Steinbourg pour une demande de 25 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet et après délibération émet par, une ABSTENTION et 9 voix POUR, un avis favorable à cette demande.

N°068/2017 RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une rémunération de 450 € brut à Mme Zlata MATKOVIC nommée agent recenseur pour la période du 18 janvier au 17 février 2018.

La séance est levée à vingt-deux heures.

Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR
Maire,

Jean-Claude HEITZ
1^{er} Adjoint,

Daniel KNOBLOCH
2^{ème} adjoint,

Murielle WICKER
3^{ème} adjointe,

Etienne BOHNER
Conseiller,

Gérard BOKAN
Conseiller,

Sébastien GENTNER
Conseiller,

Michèle KNOBLOCH
Conseillère,

Angélique MARXER
Conseillère,
Abs. avec excuses

Christophe MARXER
Conseiller,

Colette WICKER
Conseillère.